



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

n° 2026 - 60

L'an deux mil vingt six, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrick GROSJEAN.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 16

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. GROSJEAN Patrick, Mme GARDÉ Isabelle, M. TRICOT James, Mme RAFFRAY Agnès, M. THOREL Michel, Mme DESCROIX Thérèse, M. DOUBLET Grégory, Mme CAPON Lindsay, M. PELLETIER Eric, Mme CARPENTIER Christine, M. DUBLANCHER Franck, M. DÉGARDIN André, M. NOEL Emmanuel, Mme CARON Monique, M. SANTERRE Jacky, M. BARRY Tony

Procuration(s) :

Mme LEFRANS Nicole donne pouvoir à M. DÉGARDIN André, M. LANGLET Philippe donne pouvoir à M. DUBLANCHER Franck, Mme LENNE Camille donne pouvoir à M. TRICOT James

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LENNE Camille, M. LANGLET Philippe, Mme LEFRANS Nicole

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CAPON Lindsay

Date de convocation
26/06/2026

Date d'affichage
08/07/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

OBJET : Dénomination nouveau parking

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est d'intérêt culturel, historique et communal que la dénomination du parking, situé devant la Poste, rue Charles de Gaulle au croisement des départementales 48 et 1015, soit modifiée du nom de « Place Luce Allin ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dénomination « **Place Luce Allin** »
- **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Patrick GROSJEAN

